SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

CONVOCATION

Mercredi, le 24 février 2021, à 18h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE

IMPORTANT

L'élection se déroulera de 7h 00 à 19h 00, au Collège Ahuntsic situé au 9055, rue St-Hubert (Montréal) H2M 1Y8, Entrée principale, Salle C1.140 (Salon du personnel) .
Vous pourrez donc exercer votre droit de vote durant cette période, et ce, pour le poste de l'exécutif en élection soit, celui de 1er vice-président/1ère vice-présidente.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale;
- Adoption et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2021;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Rapport mensuel du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale du mois de janvier 2021;
- Rapport du Comité exécutif du 22 janvier 2021 et du 19 février 2021;
- Rapport des comités suivants :
  1. Comité de santé, sécurité et griefs
  2. Comité des femmes
  3. Comité des règlements de la section locale de Montréal
  4. Comité des déléguées sociales et délégués sociaux
- Résolutions;
- Démissions;
- Mise en nomination des déléguées syndicales et des délégués syndicaux;
- Résultat et assermentation : élection au poste de 1er vice-président/1ère vice-présidente
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal s'étant inscrit préalablement par courriel sont admis à l'assemblée virtuelle. (Durée maximale : 3 heures 30 minutes, référence article 801 des règlements)

Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère François Senécal au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

AVIS : Conformément à l'article 537 a) des règlements de la Section locale de Montréal, un avis est donné aux membres qu'il y aura une mise en nomination aux deux postes qui sont actuellement vacants, SOIT CELUI DE 6E VICE-PRÉSIDENT(E) ET CELUI DE DIRECTRICE/DIRECTEUR DU COMITÉ D'ORGANISATION ET D'INFORMATION, lors de l'assemblée générale des membres du 27 mars 2021.

N.B. : Selon l'article 504 des règlements de la Section locale de Montréal, pour être éligible à un poste de dirigeante ou dirigeant du Comité exécutif de la Section locale de Montréal du Syndicat, il faudra avoir assisté à au moins trois (3) assemblées générales, et ce, au cours des onze (11) assemblées générales précédant l'élection, y compris l'assemblée générale de la mise en nomination.

CONSULTEZ L'ANNEXE POUR LES DÉTAILS SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE AVEC LA PLATEFORME *TEAMS*.

Yannick Gagnon
Secrétaire-trésorier, STTP-Section locale de Montréal
YG/mhg sepb-574

Montréal, le 12 février 2021/ **139**